Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_156_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-156

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-156 Convention de partenariat l'école de musique du Poher et CLAJ (Culture Loisirs Animation Jeunesse)

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS *Technicienne référente : Ophélie LE CAROFF*

Annexe Convention EMIP-CLAJ 2025 -2027 retour CLAJ

L'École de musique du Poher et le CLAJ, à travers leurs activités respectives, œuvrent de manière complémentaire sur le territoire de Poher Communauté afin de :
- développer l'enseignement et l'apprentissage musical,
- favoriser l'accompagnement et la diffusion des pratiques musicales.

L'apprentissage et les pratiques musicales sont considérées par les deux parties comme un élément moteur de développement individuel et collectif.
A ce titre l'École de musique du Poher et l'association CLAJ interviennent en partenariat dans le cadre de différentes actions pédagogiques culturelles, artistiques et techniques, en direction de différents publics.
Afin d'officialiser ce travail mené en concertation et complémentarité entre la collectivité et l'association, il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la signature d'une convention de partenariat triennale, dont le projet est joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_156_DEB-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valident le contenu de la convention ;**
- **Autorisent le Président à signer l'avenant.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

